



Communauté de Communes
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 26 MARS 2009

à L'ILE-TUDY

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre du 20 MARS 2009, le conseil de communauté s'est réuni salle polyvalente de L'ILE TUDY, le jeudi 26 mars 2009 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL.

Le Président remercie Monsieur Daniel GLOAGUEN, Maire de L'ILE TUDY, de son accueil. Ce dernier émet quelques mots de bienvenue aux conseillers communautaires pour cette séance budgétaire.

Monsieur STANZEL fait procéder à l'appel ; 39 délégués sont présents et 6 ont donné pouvoir, ce qui fait un total de 45 votants :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LASCHKAR, LE BERRE Nicolas
GUILVINEC	MM. BRUNOT, ROPITAUX et LE BALC'H
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN & NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, MEHU, PIETE, ZAMUNER
PENMARC'H	M. ANDRO, Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, M. LE COQ, Mme SCOARNEC
PLOMEUR	Mme LAURENT, MM. SOURON & GARREC
PONT-L'ABBE	M. COUIC, Mme LE BERRE Gaëlle, MM. LE FLOC'H, Mme MELL, M. MONTI
SAINT-JEAN-TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, MM. CHEVRIER, CREPIN
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & L'HELGOUARC'H

Absents excusés suppléés :

Mme TANGUY (GUILVINEC) par M. LE BALCH ; M. LE DREAU (LOCTUDY) par Mme ZAMUNER ; M. LUCAS (PLOBANNAELC) par Mme SCOARNEC ; Mme GOUZIEN (PLOMEUR) par M. GARREC ; M. PAUBERT (PONT L'ABBE) par M. MONTI

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. ROPITAUX ; M. PEOC'H (PENMARC'H) à M. ANDRO ; Mme QUEFFELEC (PENMARC'H) à Mme LAZARD ; M. BINET (PONT L'ABBE) à Mme MELL ; Mme BLANCHET (PONT L'ABBE) à Mme LE BERRE Gaëlle ; M. CANEVET (PONT L'ABBE) à M. COUIC

Assistent également à la réunion sans prendre part au vote:

Mme MELANGE (COMBRIT) ; M. JOUSSEAUME (ILE TUDY) ; M. LE COSSEC (ST JEAN TROLIMON) ;
Mme LE BERRE Marie-Hélène (TREFFIAGAT) ; M. LE TIRANT (TREGUENNEC) ; M. LE CORRE
(TREMEOC)

Mmes FEAT, LAURENT, M. LOC'H de la CCPBS et les représentants de la presse locale.

Le Président propose au conseil d'agréer Monsieur Marcel ANDRO en qualité de secrétaire de séance ; il n'y a pas d'opposition.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Président explique qu'avec M. CREPIN, il souhaite rendre la présentation un peu moins rébarbative ; un powerpoint® a été préparé.

Monsieur STANZEL rappelle que le budget primitif 2008 avait été voté très rapidement dans la foulée des élections. Il évoque les grands dossiers portés par la communauté de communes :

- Le parc aquatique AquaSud,
- La filière « déchets » pour laquelle des efforts sont menés au niveau de l'optimisation de la filière mais pour laquelle des contraintes nouvelles s'ajoutent ; *on aura du mal à aller vers l'équilibre.*
- Les gros investissements comme la filière de potabilisation de Bringall...

Malgré cela, la communauté n'a pas emprunté, maintient sa capacité d'autofinancement et se *trouve dans une bonne santé financière.* Le budget principal s'en sort bien et *nous avons des capacités d'investissement sur l'avenir.*

Le Président et M. CREPIN présentent le diaporama¹ ci-dessous :

¹ Reproduit en annexe

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud		Section de fonctionnement	
COMPTE ADMINISTRATIF 2008		■ DEPENSES	■ RECETTES
		Prévues	Prévues
		12.645.006 €	12.645.006 €
		Réalisées	Réalisées
		9.852.704 €	12.890.872 €
		RESULTAT : 3.038.168 €	

Le Président fait observer que le résultat **3.038.168 €** est supérieur à celui de 2007, qui était de 2.298.437 €.

(Arrivée de M. LE DREAU à 18 h 45 auparavant suppléé par Mme ZAMUNER ; le nombre de votants restant à 45).

Le Président aborde ensuite le détail des recettes de fonctionnement en s'attardant sur la taxe professionnelle dont le produit approche les 4 millions d'euros. Si cet impôt est effectivement supprimé en 2010, il nous faudra aller *chercher ailleurs ces recettes*, ce qui conduit à envisager les investissements ultérieurs *avec moins de sérénité*. D'autant plus, ajoute Monsieur STANZEL, que *les dotations de l'Etat stagnent*. La TP et la DGF représentent ensemble 8 M€ de recettes sur un budget de plus de 12 M€.

M. CREPIN souligne la part des recettes liées à la piscine dans les produits des services, 414.452 €, ce qui correspond aux prévisions. Le vice Président est satisfait d'une proposition en hausse ces derniers mois. Le Président relève la conformité des dépenses et recettes du service au budget voté, ce qui *n'est pas une surprise* et traduit *l'importance du service rendu à la population et à l'accueil des scolaires* qui ne génère aucune recette directe.

M. OLIVIER observe qu' AquaSud exerce des activités différentes ; il souhaite savoir les conditions d'encadrement en fonction de telle ou telle activité afin de savoir si l'affectation du personnel est *choisie ou imposée*. M. CREPIN répond que la réglementation varie en effet en fonction des activités ; le Président insiste sur la nécessité de tout mettre en œuvre *pour que les enfants et le public soient en sécurité*. M. CREPIN rappelle que les connaissances des personnels sont régulièrement mises à jour comme l'exige la réglementation. M. PIETE ajoute que l'amplitude horaire d'ouverture exige quasiment le recours à 2 équipes complètes.

Les dépenses de personnel apparaissent en hausse en 2008 par rapport à 2007 ; cette situation s'explique par le fait que le parc aquatique (17 salariés) a fonctionné sur une année pleine. L'équipement ouvert en juillet 2007 avait fonctionné six mois en 2007.

Pour l'activité économique, le budget peut paraître limité, indique le Président mais *l'essentiel se trouve dans les budgets annexes des zones communautaires d'activités.*

Une question est posée par M. OLIVIER concernant la subvention à la C.C.I. Monsieur STANZEL répond qu'il s'agit d'un montant de 1.525 € alloué à « Entreprendre en Finistère ». Le Président signale que la CCPBS sera amenée à se situer prochainement par rapport à une autre demande de subvention de l'organisme consulaire.

La fonction « déchets » occupe comme les années précédentes une part importante dans le budget ; cependant même si la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2007 permet de réduire le prélèvement sur le budget général, la situation reste incertaine car les cours de reprise des matériaux baissent. La diapositive relative aux modes de gestion (49.33% en régie et 50.67% à l'entreprise) suscite une question sur les choix de gestion. Le Président a noté une interrogation des personnels lors de la dernière réunion du C.T.P. Monsieur STANZEL relève que pour certaines des missions, la collectivité ne dispose pas du matériel, des savoir-faire de l'entreprise... Néanmoins, pour certaines prestations, cette hypothèse peut être étudiée au moment du renouvellement des marchés.

Le Président fait remarquer que le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (2.593.095 €) couvre environ 50% du coût du service (5.047.457 € hors amortissements), que la redevance spéciale ne finance pas non plus l'intégralité du coût de collecte et de traitement des déchets des professionnels. Il signale que les commissions « déchets » et « finances » ont commencé à travailler sur ce point, la réflexion devrait aboutir en fin d'année.

En 2008, si le déficit a été réduit, il reste quand même important puisqu'il faut solliciter le budget général à hauteur de 19.40% du coût du service (26.88% en 2007).

Monsieur LAOUENAN souhaite des précisions sur le niveau de facturation de la T.E.O.M. dans les collectivités voisines. Le Président répond que le Pays Bigouden Sud applique un des taux les plus bas du département ce qui n'empêche pas les redevables de penser qu'il est trop élevé cependant.

Pour l'avenir, précise Monsieur STANZEL il nous faudra augmenter les recettes et réduire les dépenses grâce aux efforts de gestion comme la diminution des tournées, l'installation de bacs semi-enterrés...

La fonction voirie n'appelle pas de commentaire particulier si ce n'est des précisions sur sa nature car il s'agit d'effectuer pour le compte des communes des travaux de peinture routière. Des conventions sont passées entre la CCPBS et les communes prévoyant la collaboration des personnels communautaire et communal. Le Président observe que ce budget n'est pas équilibré ; la communauté devrait, en théorie, facturer au prix de revient.

Monsieur CREPIN effectue ensuite un rappel des principales dépenses d'investissement qui atteignent en 2008 un total réalisé de 5.487.305 €.

Le Président présente ensuite le bilan afférent à chacune des zones communautaires d'activités. Il observe que *nous sommes partout en déficit : la vente ne s'est pas effectuée au coût de revient, il y a eu des imprévus dans les travaux... Ceci doit nous amener à réfléchir sur la façon dont nous gérons ces zones*. Monsieur STANZEL rappelle que la Chambre Régionale des Comptes avait fait des observations à ce sujet.

Pour le Sequer Nevez, il s'agit principalement *de ventes à perte, de surfaces commercialisables inférieures aux prévisions...* Suite à la modification du P.L.U. de PONT-L'ABBE, une extension de cette zone est envisagée ; *nous allons essayer de récupérer lors de la vente des lots, même si ce n'est pas très facile en ces temps où il faut tout faire pour l'emploi*. Monsieur CREPIN tient à préciser que le déficit de 195.641,83 € est un déficit cumulé depuis 2001. Monsieur PIETE rappelle que cette opération avait été engagée entre les deux tours des municipales.

A Kermaria 2, le budget peut être soldé, l'opération d'aménagement étant achevée.

Pour Hent Croas, le Président souhaite ouvrir une discussion avec le Maire de LOCTUDY. Depuis plusieurs mois, l'opération est bloquée du fait de recours judiciaires alors que la CCPBS a réalisé une partie des travaux.

A Poriguenor, il reste un lot à vendre mais *nous aurons sûrement un déficit à éponger*.

Pour la zone de Toul Car Bras, le Président espère rentrer dès cette année dans la phase travaux et les mener rapidement. Il fait part avec Monsieur COUIC des discussions ouvertes dans le cadre de la révision du contrat de pays pour maintenir la subvention espérée à 25% (alors que les nouveaux projets bénéficieront plus certainement d'un taux de 15%). Le prix de vente dont le Président rappelle qu'il ne peut être *prohibitif* devra se rapprocher le plus possible du prix de revient.

Monsieur PIETE, vice Président délégué, présente le budget annexe de l'eau dont il explique les principales dépenses. A la question de Monsieur OLIVIER sur la durée des amortissements, le vice Président note qu'elle varie selon le type d'équipements ; elle est fixée par délibération² du conseil de communauté. Monsieur STANZEL explique que le choix des durées est guidé par la durée de vie escomptée des biens affectés au service.

Monsieur PIETE fait observer le déficit du budget d'investissement ; il rappelle que la communauté de communes attend de l'agence de l'eau le versement de la subvention de 1,850 M€ prévue pour l'amélioration de la filière. Cette somme devrait nous parvenir à l'obtention de l'arrêté de D.U.P. concernant la mise en place du périmètre de protection. Si ce n'est pour le prêt relais souscrit pour ces travaux, la dette du budget eau reste stable.

Le vice Président évoque rapidement le budget solidarité-eau, *un petit budget* mais qui a *un impact lourd pour les familles bénéficiant d'une aide aux impayés d'eau*. En 2008, 128 dossiers ont été déposés et 78 ménages aidés.

Madame BUANNIC, Présidente de la commission, précise que *2009 ne s'annonce pas très bien*.

² Le 15 mars 2007 pour le budget de l'eau

Les comptes administratifs correspondant au budget principal et aux budgets annexes ayant été présentés, Monsieur CREPIN indique qu'ils sont conformes au compte de gestion du receveur.

Il est 19 h 25 et Monsieur STANZEL, Président, quitte la pièce.

Monsieur CREPIN assure ensuite la présidence de la séance et demande au conseil d'approuver les différents comptes administratifs : budget principal et budgets annexes. Tous sont adoptés à l'unanimité (44 votants)

A son retour dans la salle du conseil, Monsieur CREPIN informe Monsieur STANZEL des résultats du vote. Le Président remercie le conseil de communauté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur STANZEL reprend les propositions figurant au rapport de présentation concernant le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Concernant le budget principal, l'excédent de 3.038.168,48 € sera affecté pour 2.800.000 € à la section de fonctionnement et pour 238.168,48 € à l'excédent de fonctionnement reporté pour le budget 2009.

Pour le budget annexe de l'eau, le résultat de 1.266.699,93 € sera affecté pour 1.180.000 € à la section d'investissement et pour le solde – 86.699,93 € - en excédent de fonctionnement reporté au budget 2009.

Accord unanime du conseil de communauté.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2009

Comme cela avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé de maintenir le taux de 16,18% en vigueur depuis plusieurs années. En cette période de crise, il n'est pas souhaitable d'augmenter ce taux.

Le Président observe que les bases augmentent de 3,89%, malgré tout nos bases restent peu élevées comparativement à celles d'autres intercommunalités. C'est aussi la conséquence de la structuration économique de notre territoire, la filière pêche paie peu de taxe professionnelle.

A l'unanimité, le conseil accepte de fixer à 16,18% le taux de la taxe professionnelle.

(Arrivée de M. PAUBERT à 19 h 35 auparavant suppléé par M. MONTI. Le nombre de votants restant à 45).

VŒU RELATIF À LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le Président rappelle l'annonce faite par Monsieur le Président de la République concernant la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Monsieur STANZEL fait part de ses craintes car aucune contrepartie n'est annoncée et il craint pour la communauté de communes comme pour les autres structures concernées une perte possible d'autonomie.

L'Association des Communautés de France à laquelle adhère la CCPBS a souhaité le soutien des intercommunalités existantes.

Monsieur PIETE intervient rapidement pour nuancer le propos car des précisions ont été apportées depuis cette annonce sur l'étendue de la mesure. Il ne s'agit pas de supprimer la taxe professionnelle mais la part salaires. Il resterait donc aux collectivités la part de la taxe professionnelle relative aux investissements immobiliers, ce qui représente environ les $\frac{3}{4}$ de nos 4 M€ de TP. Cela dit *il y a lieu de s'inquiéter et je suis partisan du vote.*

Monsieur OLIVIER est plutôt pessimiste car la communauté de communes s'engage sur des investissements lourds avec des recettes qui risquent de stagner et qui ne sont pas garanties sur la durée.

Monsieur STANZEL évoque les perspectives du rapport BALLADUR en matière de renforcement de l'intercommunalité mais *on supprime* en même temps *une recette importante* sans dire par quoi on remplace.

A l'unanimité, le conseil adopte le vœu proposé par l'AdCF.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2009

Comme prévu, lors du débat d'orientations budgétaires, une augmentation de 7% de la taxe est envisagée, ce qui porterait cette dernière à 7,09% (pour 6,63% en 2008). Ce taux est plutôt bas par rapport aux autres collectivités du département ; cependant la qualité du service est au rendez-vous ce qui est apprécié des habitants, comme le révèle l'enquête de l'IFOP menée dans le cadre de l'étude d'optimisation.

Accord unanime du conseil pour porter à 7,09% le taux de TEOM.

REVALORISATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS.

C'est à l'unanimité également que le conseil approuve une revalorisation de 7% du tarif de la Redevance Spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Camping aménagé (par an & par emplacement)	16,61 €
Colonies de vacances, CLH (par nuitée & par personne)	0,20 €
Cantines scolaires, CLSH, collèges, lycées (par rationnaire & par an)	3,86 €
Villages et centres de vacances, résidences hôtelières ... (par nuit & par personne)	0,36 €
Maisons de retraite, foyers logements (par lit & par an)	41,53 €
Restaurants (cotisation annuelle minimale)	277,00 €
Vente à emporter	180,00 €
Camping non aménagé (par jour & par emplacement)	2,75 €
Propriétaire(s) de terrains accueillant tente et/ou caravane (par an & par terrain)	111,00 €
Gros producteurs par conteneur 1.100 litres (au-delà du 1 ^{er})	2.776,00 €

Accord unanime du conseil.

Le Président indique que les commissions se sont réunies déjà 2 fois à ce sujet et qu'une nouvelle réunion est prévue courant avril. L'on s'oriente vers une analyse plus fine et à une meilleure adéquation entre le volume produit, la fréquence de collecte et le prix.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur CREPIN donne lecture du rapport de présentation. Monsieur PIETE demande ce qu'il adviendrait des postes existants d'attaché et d'ingénieur. Il est favorable à la suppression du poste d'ingénieur mais demande le maintien du poste d'attaché.

Sous cette réserve, la modification du tableau des effectifs proposée par Monsieur CREPIN est acceptée à l'unanimité. A compter du 1^{er} janvier 2009, le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Au 1er janvier 2009				
<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>effectifs pourvus</i>	<i>dont temps non complet</i>
<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>	-	-	-	-
TITULAIRES				

<u>Direction des services</u>	-	-	-	-
Directeur d'EPCI (de 20 000 à 40 000 hbts)	A	1	1	
<u>Filière administrative</u>	-	-	-	-
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif ppal 2ième classe	C	2	2	
Adjoint administratif de 1ière classe	C	4	4	
Adjoint administratif de 2ième classe	C	6	6	
<u>Filière technique</u>	-	-	-	-
Ingénieur principal	A	1	1	
Technicien en chef	B	2	2	
Technicien supérieur	B	1	1	
Agent maîtrise principal	C	1	1	
Adjoint technique principal de 1ière classe	C	8	8	
Adjoint technique principal de 2ième classe	C	20	20	
Adjoint technique de 1ière classe	C	4	4	
Adjoint technique de 2ième classe	C	13	13	
<u>Filière sportive</u>	-	-	-	-
Conseiller des APS	A	1	1	
Educateur des APS	B	9	1	
<u>Filière animation</u>	-	-	-	-
Adjoint d'animation 1ière classe	C	1	1	
Adjoint d'animation 2ème classe	C			
Total		78	70	0

AGENTS NON TITULAIRES				
EMPLOIS POURVUS	Catégorie	secteur	Rémunération (indice brut)	Contrat
5 Educateurs des APS auxiliaires	B	sportif	315	art 3 - alinéa 1

2 Educateurs des APS auxiliaires	B	sportif	306	art 3 - alinéa 1
2 Adjointes techniques 2ième classe (TNC)	C	entretien	297	art 3 - alinéa 2

FONDS DE CONCOURS ELECTRIFICATION

Monsieur AUGÉ donne lecture du rapport de présentation en précisant le montant total des travaux envisagés pour chacune des 5 municipalités concernées. Un tableau récapitulatif sera annexé au compte-rendu.

Accord unanime du conseil.

VERSEMENT DU BUDGET EAU AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA CCPBS

Depuis plusieurs années, le budget eau contribue pour 10.000 € /an au budget général de la CCPBS. Il est proposé de reconduire cette disposition pour 2009. Le Président souhaite que l'on envisage une petite revalorisation l'an prochain.

Accord unanime du conseil.

BUDGET PRIMITIF 2009

Comme pour le compte administratif, un powerpoint® a été préparé ; il est commenté par le Président et Monsieur CREPIN.

Le Président rappelle que les grandes orientations ont été données lors du débat d'orientation budgétaire. Il souligne un programme d'investissement assez soutenu : 8,4 M€ pour le budget général + 2,3 M€ pour le budget annexe de l'eau, sans compter le budget des zones communautaires d'activités, autant d'argent pour les entreprises en période de crise.

Les gros investissements concernent surtout la filière déchets et la CCPBS a anticipé sur les conclusions du Plan Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés en matière de « déchets ultimes » et elle a adapté ses projets à la définition qui en est donnée aujourd'hui.

Nous avons par ailleurs la volonté de dynamiser notre action économique autour de la zone de Toul Car Bras, bientôt opérationnelle, de celle de Kerbenoën et de l'extension de celle du Sequer Nevez en bordure de rocade et pour laquelle, tout particulièrement, nous avons besoin de qualité en matière d'aménagement. Il nous faudra réfléchir à d'autres formes d'actions car en matière de développement économique, nos statuts sont plutôt à minima.

Nous aurons aussi à engager le chantier des nouvelles compétences autour de l'environnement, du logement et aussi à travailler sur la desserte numérique de notre territoire dans un contexte de ressources financières fragiles et menacées. Nous allons également travailler avec le Conseil Général à l'élaboration d'un contrat de territoire. Nous entrons aussi dans un autre partenariat avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

(voir en annexe powerpoint)

Le projet de budget général s'équilibre à 12.739.898 € ; il permet de dégager 1.300.000 € pour le financement des investissements.

Les charges de personnel représentent 24% du budget de fonctionnement ; elles sont prévues en hausse pour 2009 du fait de la revalorisation du régime indemnitaire et du recrutement du chargé de communication. On remarque que la fonction « déchets » mobilise la plus grande partie des effectifs.

Pour le développement économique, une provision de 590.000 € est inscrite au budget pour couvrir le déficit des zones d'activités, du moins celles dont les budgets peuvent être clos. Sinon, c'est ce budget qui finance les subventions à l'A OCD, la CCI, la Chambre des Métiers – avec la participation cette année au CFA – la Technopôle peut-être...

Une question est posée par Monsieur OLIVIER concernant la trésorerie de la CCPBS ; est-elle placée et où ? Le Président répond que les textes en prévoient le dépôt au Trésor Public.

Le Président & Monsieur CREPIN abordent tour à tour les autres fonctions :

- Les déchets qui vont connaître une hausse sensible (+700.000 €) du fait de la nécessité de traiter ailleurs (et sans doute d'incinérer) nos refus de compostage et du nécessaire respect des obligations réglementaires et environnementales,
- L'eau où, sauf pour les réseaux, *nous avons accompli notre révolution,*
- Les aménagements urbains : Programme d'Intérêt Général pour le logement, Ravalement de façades, Amélioration de l'habitat...

Puis les investissements prévus.

Monsieur LASCHKAR s'interroge sur la pertinence d'une 4^{ème} déchetterie. Monsieur STANZEL répond que toutes les déchetteries existantes ne pourront être étendues, modernisées, s'adapter aux nouvelles filières. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de construire une grande déchetterie plus fonctionnelle, répondant aux nouvelles exigences et aux besoins tout en envisageant des investissements pour les sites de COMBRIT et de PLOMEUR. La déchetterie de PLOBANNALEC-LESCONIL ne peut être étendue ; il faut donc trouver une solution pour les déposants, alors même que le site de Keruno en LOCTUDY qui accueille les déchets verts de la CCPBS va fermer ses portes. Cependant, pour limiter les coûts d'exploitation, toutes les déchetteries pourraient ne pas être ouvertes tous les jours. Une enquête est en cours auprès des usagers de la déchetterie de Quelarn.

Monsieur LE DREAU évoque le rapport du bureau d'études ABBD dans le cadre de l'étude d'optimisation qui concluait que 3 sites étaient suffisants pour la population à desservir. Monsieur GLOAGUEN, vice Président, en convient mais l'organisation du réseau doit évoluer pour répondre aux attentes de la population. *Pour ceux qui se sont déplacés à Douarnenez aujourd'hui, on voit bien que nos déchetteries actuelles sont trop petites d'autant plus – ajoute le Président – que l'on s'oriente vers le tri d'autres matériaux : D3E, bois etc.*

Le vice-Président en charge du traitement des déchets évoque les travaux en cours pour la mise aux normes de l'usine de compostage des ordures ménagères de Lezinadou ; *il ne reste pas grand-chose de l'ancienne usine.*

Concernant le stade, Monsieur STANZEL fait remarquer que *la ligne existe* mais que sa mise en œuvre dépendra en grande partie de la Ville de PONT-L'ABBE qui privilégierait une implantation à Treouguay et a entrepris des négociations foncières. Le groupe de travail sera alors réanimé. *La communauté de communes n'abandonne pas ce projet.*

Monsieur COUIC confirme la volonté de la commune *d'aboutir sans tarder* sur les acquisitions foncières. On pourra ensuite reprendre les études à la lumière du dossier initial.

L'inscription budgétaire de 335.000 € demeure, dit le Président, *une provision.*

(20 h 15 : Arrivée de MM. BINET & CANEVET qui avaient donné pouvoir à Mme MELL et M. COUIC. Le nombre de votants restant à 45)

Monsieur PIETE présente ensuite le budget annexe de l'eau ; il évoque notamment le ravalement du château d'eau de Quelarn où la commune de TREFFIAGAT pense faire peindre une fresque, à ses frais. Une partie des dépenses concerne aussi le S.A.G.E. ; il félicite Daniel COUIC de son élection à la présidence du syndicat mixte du SAGE Pays Bigouden/Cap Sizun.

Au niveau des investissements, on réduit la toile sensiblement.

Monsieur LAOUENAN interroge le Président sur le schéma numérique. Rien n'est inscrit au budget communautaire 2009. Le Président répond que la desserte numérique de la Cornouaille est un des enjeux forts du Pays de Cornouaille ; une présentation est d'ailleurs prévue devant le conseil le 17 avril prochain.

L'élu de LOCTUDY se demande si la CCPBS ne devrait pas prévoir un budget d'études au cas où le projet du Pays évolue peu. Il est vrai, rappelle le Président, que nous avons envisagé dans un premier temps de travailler en association avec la CCHPB. D'autres partenaires (Conseil Général, Pays, Région...) s'intéressant au dossier, nous avons souhaité attendre mais si cela ne se débloque pas rapidement vers des solutions concrètes, *on inscrira une somme pour mener nous-mêmes une étude.* Nous avons gardé quelques fonds en réserve si nécessaire. Monsieur STANZEL tient à rassurer Monsieur LAOUENAN : *la desserte numérique du territoire est bien une priorité de la communauté de communes.*

Monsieur LAOUENAN suggère que l'on se fixe pour *ambition d'engager une étude en 2009 pour pouvoir engager des travaux dès 2010.*

Monsieur STANZEL soumet aux voix les différents budgets. Tous sont adoptés à l'unanimité.
Le Président remercie le conseil communautaire.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CETD DE TREMEOC : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Monsieur GLOAGUEN explique le rôle et la composition de cette commission.

Le conseil est invité à se prononcer sur les candidatures de :

Titulaires	Monsieur Jean-Paul STANZEL Monsieur Daniel GLOAGUEN
Suppléants	Monsieur Denis SOURON Madame Christine ZAMUNER

Chacun des candidats recueillent 45 voix. En conséquence, MM. STANZEL & GLOAGUEN siégeront comme titulaires à la C.L.I.S., leurs suppléants sont M. SOURON & Mme ZAMUNER.

AVENANT AU MARCHÉ CONCLU AVEC L'ENTREPRISE CASTEL POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE COMPOSTAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LEZINADOU (LOT N°4).

Monsieur GLOAGUEN, vice-Président, explique les modifications envisagées qui ont fait l'objet d'une décision favorable de la commission d'appel d'offres, ce jour.

Un avenant sera donc conclu avec l'entreprise CASTEL pour un montant de 124.545 € HT. Le marché initial d'un montant de 1.471.290,90 € serait ainsi porté à 1.595.835,90 € (+8,5%).

Accord unanime du conseil.

Le Président remercie le conseil de son attention lors de cette séance *sans doute fastidieuse* et de ses votes favorables. Il invite les conseillers au verre de l'amitié avant de clore la séance à 20 h 35.

A PONT-L'ABBE, le 30 mars 2009.

Le secrétaire de séance,

Marcel ANDRO

Le Président,

Jean-Paul STANZEL

FONDS DE CONCOURS pour les travaux d'enfouissements de réseaux et les projets communaux 2009

	Part communautaire	Répartition des subventions	Fonds de concours 2009 (maxi possible)	Budget 2009 rétenu	FC nécessaire
Le Guilvinec	62 113 €	24 971	62 113	110 000,00	22 916 €
Ile Tudy	25 075 €	9 850	25 075	60 000,00	25 075 €
Loctudy	91 857 €	36 287	91 857	220 000,00	91 857 €
Plobannaec	62 842 €	25 264	62 842	135 000,00	46 894 €
Treffigat	39 408 €	15 843	39 408	79 000,00	23 749 €